

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BOUCHER, le Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. BOUCHER Pascal - M. PONS Louis - M. BRETON Jean-Louis – M. LAYA Pascal - Mme DOMINGOS Catherine - Mme ANTUNES Sonia - M LABAT Olivier (arrivé à 20h45) - Mme STAES Virginie – Mme ISAMBERT Estelle.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme MASSON Sandrine, M. KERUZORE Alain (donne pouvoir à M. PONS Louis)

**Absent non excusé :** M. LE MEUR Thierry

Un scrutin à lieu et M. PONS Louis a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Ouverture de la séance à 20 h 35**

Lecture et approbation du compte rendu du conseil du mardi vingt-trois janvier deux mille dix-huit.

**Objet : Convention quadripartite / Rue de la Girafe**

M le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° 35/2017 du 05/10/2017 au profit d'une nouvelle convention.

En effet, M. le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental a envoyé un nouveau projet de convention quadripartite entre le Département d'Eure et Loir et les communes du Gué de Longroi, Levainville et Auneau-Bleury-Saint Symphorien, relative au financement des travaux d'aménagement de trottoirs, d'assainissement pluvial et de réfection de la bande de roulement rue de la Girafe.

Les travaux sont programmés pour cette année.

Le coût global est estimé à 210 000,00 € HT, réparti comme suit :

Commune du Gué de Longroi	88 000,00 € HT
Commune de Levainville	19 000,00 € HT
Commune d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien	29 000,00 € HT

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Le Département d'Eure et Loir finance les travaux de la bande de roulement sur le territoire des 3 communes concernées à hauteur de 74 000,00 € HT.

Concernant la Commune du Gué de Longroi, la subvention FDI sur ce projet a été acceptée et notifiée par le Conseil Départemental en 2017, et sera soustraite de notre participation financière.

Les participations financières seront ajustées en fonction du coût réel des travaux, si celui-ci diffère de plus de 5 % de l'estimation.

Un avenant sera éventuellement conclu après décompte général et définitif.

A la fin des travaux, le Département procédera au recouvrement des participations, par l'émission d'un titre de recettes, auprès de chaque commune concernée sur deux (2) exercices (2018 et 2019).

Après réception des travaux, il sera procédé au déclassement de la rue de la girafe (voirie départementale) au profit des domaines publics des communes du Gué de Longroi, Levainville et Auneau-Bleury-Saint Symphorien.

La présente convention prendra fin à compter du versement effectif par les communes de leur participation respective.

Les signataires pourront demander la résiliation de la convention préalablement à la notification de la commande de travaux, par le Département, à l'entreprise titulaire du marché.

Après notification de la commande, la résiliation de la convention n'est plus possible et tout litige sera du ressort du Tribunal Administratif d'Orléans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter à 9 voix pour, la convention quadripartite / Rue de la Girafe.

**Objet : Approbation du compte administratif 2017 de la Commune.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAYA qui présente le Compte Administratif de la Commune établi pour l'année 2017.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2017 établi par le Trésorier de Maintenenon. Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

Exercice 2017 :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement</b>	215 122,90	120 365,52	94 757,38
<b>Fonctionnement</b>	645 728,85	501 099,09	144 629,76
<b>Total</b>	860 851,75	621 464,61	239 387,14

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Résultat de clôture 2017 :

	<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>Part affectée à l'investissement exercice 2017</b>	<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture 2017</b>
<b>Investissement</b>	- 154 88,69	0	94 757,38	<b>- 60 131,30</b>
<b>Fonctionnement</b>	316 537,46	<b>- 154 888,69</b>	144 629,76	306 277,89
<b>Total</b>	161 648,77	<b>- 154 888,69</b>	239 387,14	246 146,59

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour, le Compte Administratif conforme au Compte de Gestion 2017 de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

**Objet : Affectation du résultat 2017 de la Commune.**

Après avoir constaté le résultat de clôture 2017 et n'ayant pas de restes à réaliser, il est proposé l'affectation des résultats comme suit :

(R.F.) Article 002 : résultat de fonctionnement reporté :	246 146,59
(R.I.) Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	60 131,30
(D.I.) Article 001 : résultat d'investissement reporté :	- 60 131,30

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à 9 voix pour, d'affecter le résultat 2017 de la commune tel que proposé ci-dessus.

**Objet : Vote des trois taxes**

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que les taux de nos contributions directes concernant la commune du GUE DE LONGROI doivent être votés.

Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 7 mars 2018, la commission propose de reconduire les mêmes taux que l'année précédente.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix pour de ne procéder à aucune augmentation et fixe le taux des contributions directes 2018 comme suit :

Taxe d'habitation :	12,52 %
Taxe foncier bâti :	21,26 %
Taxe foncier non-bâti :	34,03 %

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

**Objet : Vote du budget primitif Communal 2018**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la Commune incluant l'affectation du résultat 2017, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2017 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à 9 voix pour le Budget Primitif 2018 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 849 520,00 euros en section de fonctionnement, et à la somme de 335 069,00 euros en section d'investissement.

**Objet : Approbation du compte administratif 2017 Assainissement.**

Monsieur le Maire, présente le Compte Administratif Assainissement établi pour l'année 2017. Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2017 établi par le Trésorier de Maintenance. Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

Exercice 2017 :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement</b>	0	13 906,14	- 13 906,14
<b>Fonctionnement</b>	51 261,05	59 347,90	- 8 086,85
<b>Total</b>	51 261,05	73 254,04	- 21 992,99

Résultat de clôture 2017 :

	<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>Part affectée à l'investissement exercice 2017</b>	<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture 2017</b>
<b>Investissement</b>	17 191,88	0	- 13 906,14	3 285,74
<b>Fonctionnement</b>	157 460,08	0	- 8 086,85	149 373,23
<b>Total</b>	174 651,96	0	-21 992,99	152 658,97

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à 9 voix pour, le Compte Administratif conforme au Compte de Gestion 2017 Assainissement dont les résultats sont présentés ci-dessus.

**Objet : Affectation du résultat 2017 de l'assainissement**

Après avoir constaté le résultat de clôture 2017, et n'ayant pas de restes à réaliser ;

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Il est proposé l'affectation des résultats comme suit :

(R.F.) Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	152 658,97
(R.I.) Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	--
(R.I.) Article 001 : Résultat d'investissement reporté :	3 285,74

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 9 voix pour, d'affecter le résultat 2017 de l'Assainissement tel que proposé ci-dessus.

**Objet : Vote du budget primitif Assainissement 2018**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Assainissement 2017 incluant l'affectation du résultat 2016, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à 9 voix pour le Budget Primitif Assainissement 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 204 373,00 euros en section d'exploitation, et à la somme de 127 759,00 euros en section d'investissement.

Mr le Maire lève la séance du Conseil municipal à 21 heures 30.